



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 79 - MAI 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin- Celton Vaugirard

Arrêté N °2013122-0012 - Arrêté de délégation de signature Pris au titre de l'article R.6147 du code de santé publique 1

Arrêté N °2013127-0006 - délégation de signature GH Henri Mondor - arrivée Mme Josyane PAPE 9

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision - UT 75 - IT 2B - Emmanuel LUGUET - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité 20



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013122-0012

**signé par Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin-
Celton Vaugirard
le 02 Mai 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin- Celton
Vaugirard**

Arrêté de délégation de signature Pris au titre
de l'article R.6147 du code de santé publique



**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du Groupe Hospitalier
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté directeur 2013122-0003 modifiant l'arrêté directeur 2013049-0013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Vu l'arrêté directeur n° 2013030-0001DG portant nomination de Madame Anne COSTA aux fonctions de directrice du groupe hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle Leclerc, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site hôpital européen Georges-Pompidou, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K), dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPO, déterminé par l'arrêté directorial n°2013122-0003 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Céline CASTELAIN-JEDOR**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - B : en matière de ressources humaines
 - C : en matières économique et financière
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Madame **Sophie MARAVAL**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Madame **Anne HGOBURU**, directrice-adjointe, chargée des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Monsieur **Sylvain BRAULT**, directeur-adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique

- Monsieur **Serge VERDIER**, ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions, pour l'ensemble des matières figurant aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine

- Madame **Christine GUERI**, ingénieur en chef, chargée de la qualité, gestion des risques, relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients

- Madame **Antoinette CESARI**, directrice adjointe, chargée des affaires juridiques et de la sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard-Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients

- Monsieur **Sylvain BRAULT**, directeur du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :
 - A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame **Isabelle LECLERC**, directrice du groupe hospitalier adjointe et en charge de la stratégie et des affaires internationales, délégation est donnée à Madame **Stéphanie TRINIOL**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Céline CASTELAIN-JEDOR**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales, délégation est donnée à Monsieur **Ludovic BAYLE**, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :

- A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Madame **Lydie LE CARDINAL**, adjoint des cadres hospitaliers et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :

- A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Anne HEGOBURU**, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Monsieur **Roland MULLER**, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :

- A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
- E : dans le domaine informatique
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Monsieur **Sylvain BRAULT**, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Madame **Béatrice BARBUT**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé :

- A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique

En cas d'empêchement de Monsieur **Serge VERDIER**, Ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur **Jean Pierre PATRON**, ingénieur subdivisionnaire et ceci uniquement pour les matières des paragraphes F de l'arrêté directeur n° 2013122-0003 susvisé :

- A : les ordres de mission pour le territoire métropolitain
- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Monsieur **Sylvain BRAULT**, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI** Directrice du site Vaugirard–Gabriel-Pallez
- Madame **Céline CASTELAIN-JEDOR**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame **Anne HGOBURU**, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Corentin-Celton.

En cas d'empêchement de Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard–Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur **Sylvain BRAULT**, Directeur du site de Corentin-Celton
- Madame **Céline CASTELAIN-JEDOR**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame **Anne HGOBURU**, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Wozto a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Vaugirard–Gabriel-Pallez.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013122-0003 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013122-0003 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Administrateurs de garde en premier :

- Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins
- Sylvain Brault, directeur adjoint
- Céline Castelain-Jédor, directrice adjointe
- Antoinette Césari, directrice adjointe
- Anne Hegoburu, directrice adjointe
- Sophie Maraval, directrice adjointe
- Béatrice Mougne-Girard, directrice des soins
- Christine Guéri, directrice adjointe

Administrateurs de garde en second :

- Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière
- Chantal Cattani, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Murielle Clarebout-Delaulne, attachée d'administration hospitalière
- Raymond Gatou, attaché d'administration hospitalière
- Séverine Lefloch, attachée d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Roland Muller, attaché d'administration hospitalière
- Madeline Stangret, attachée d'administration hospitalière
- Pascale Tetaupu, adjoint des cadres
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

ARTICLE 7 : L'arrêté de délégation de signature n°2013064-0002 du 05 mars 2013 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 02 mai 2013





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013127-0006

**signé par Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-
Dupuytren Georges Clémenceau
le 07 Mai 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

délégation de signature GH Henri Mondor -
arrivée Mme Josyane PAPE

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **En l'absence de Madame Orio, et de Monsieur Alexandre, Mme Isabelle Burkhard**, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery**, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

ARTICLE 3 :

- **Monsieur Jean-Bernard Castet**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Béatrice de la Chapelle- Clément**, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- **Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 2 /07/2011).
- **Madame Catherine Diviné**, pharmacien, chef de service de la pharmacie d'Albert Chenevier, à l'effet de signer les documents en matière économique et financière paragraphe C alinéa 2, relatifs à l'engagement des dépenses d'exploitation.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice du site Albert Chenevier et secrétaire générale à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Bernard Castet, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de Madame Jacqueline Auberger directrice adjointe et de Madame Astrid Beudet, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :
 - **Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clémenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Gaëlle Maille**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jean-Bernard Castet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

b) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Monsieur Olivier Guigou**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

c) En cas d'empêchement de Béatrice de la Chapelle Clément, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Joëlle Le Gal**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béatrice de la Chapelle – Clément et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

d) En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Benoit Mournet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- e) En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur adjoint chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- **Madame Marie Annick Liger**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- f) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Laura Martinez**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Manelle Ajjaj**, ingénieure à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Monsieur Alexandre Charlot**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
- g) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Pascal Sandmann**, Coordonnateur général des soins adjoint à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,
 - **Madame Josyane Pape**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

- **Madame Brigitte Anne**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, et G) de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé,

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice du site Albert Chenevier, de Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Brigitte Anne**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Madame Astrid Beudet, directrice adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Pape Josyane**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

- **Madame Jacqueline Auberge**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Mme Jacqueline Auberge**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

- Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Joel Alexandre, directeur adjoint GH

Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale

Béatrice de la Chapelle-Clément, directrice adjointe

Sabrina Lopez, directrice adjointe

Benoit Mournet, directeur adjoint

Estelle Plan, directrice adjointe

Marc Pommier, ingénieur général

Pascal Sandmann, directeur des soins

Benoit Sevcik, directeur adjoint

Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT

Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

Henri Mondor

Nadine Cousin, cadre supérieur de santé
Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Joëlle Le Gal, cadre supérieur de santé
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.

Site Emile Roux :

Philippe Le Roux, directeur
Astrid Beudet, directrice adjointe
Michel Briend, ingénieur
Josyane Pape, directrice des soins
Jean Bernard Castet, directeur adjoint
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière

Site Joffre Dupuytren

Julien Delie, directeur
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers
Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers
Josyane Pape, directrice des soins

Site Georges Clemenceau

Valérie Deleuze-Dordron, directrice
Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Yolande Corbi, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé

ARTICLE 8 : l'arrêté n° 2013 080 0001 en date du 21 mars 2013 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 07 mai 2013

Joël ALEXANDRE
Adjoint au Directeur

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor





PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 30 Avril 2013**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - IT 2B - Emmanuel LUGUET -
Délégation signature - arrêt de travaux et
d'activité

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur du travail de la section 2B de l'unité territoriale de Paris,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

Vu la décision du 10 novembre 2011 affectant M. Emmanuel Luguët, contrôleur du travail, à la section 2B d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

D E C I D E

Article 1er :

Délégation est donnée à M. Emmanuel Luguët, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés qu'il aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, M. Emmanuel Luguët, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : www.paris-ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 30 avril 2013

L'Inspecteur du travail
Julien Boeldieu

